

**Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois**

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 8 septembre 2025, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes Sophie Baril  
Nathalie Bonneville  
Karine Clouâtre

MM. Jacques Malouin

**QUORUM**

Le secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, est présent.

Le conseiller, M. Martin Carrier, est absent.

**2025-09-001**

**Ouverture de l'assemblée**

**Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par M. Jacques Malouin :**

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-002**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :**

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-003**

**Adoption des procès-verbaux du 11 août 2025 et du 19 août 2025**

**CONSIDÉRANT**

qu'une copie des procès-verbaux du 11 août 2025 et du 19 août 2025 a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

**Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par M. Jacques Malouin :**

**D'adopter** les procès-verbaux de la séance régulière du 11 août 2025 et de l'assemblée spéciale du 19 août 2025, tels que présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-004**

**Rapport de l'inspecteur pour le mois d'août 2025**

**CONSIDÉRANT**

que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois d'août 2025.

**Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Sophie Baril :**

**D'adopter** le rapport des permis émis du mois d'août 2025, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-005**

**Programmation TECQ – Travaux réalisés**

**CONSIDÉRANT**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**CONSIDÉRANT**

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Sophie Baril et résolu :**

**Que** la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**Que** la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Que** la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**Que** la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Que** la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 02 ci comporte des coûts réalisés véridiques.

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-006**

**Demande d'appui – Construction résidentielle,  
Montée Bertrand**

**Le Conseil propose :**

**De reporter** le point à lors d'une assemblée ultérieure.

**2025-09-007**

**Règlement d'emprunt – Programme PUIITS  
(installations septiques)**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois désire mettre en œuvre le Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIIT), visant la mise aux normes des installations septiques non conformes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT**

qu'un règlement d'emprunt est requis pour permettre le financement de ce programme;

**CONSIDÉRANT**

que le projet de règlement numéro 800-2025 a été présenté lors d'une séance antérieure du conseil municipal et que l'avis de motion a été régulièrement donné;

**CONSIDÉRANT**

que le règlement a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation et que les étapes subséquentes sont amorcées afin d'obtenir l'approbation finale dans les meilleurs délais;

**Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :**

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro 800-2025 intitulé :  
« *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la mise en œuvre du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIIT) – installations septiques* ».

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-007.1**

**Adoption du programme municipal d'aide financière PUIIT**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite appuyer les propriétaires dans la mise aux normes de leurs installations septiques non conformes ou polluantes;

**CONSIDÉRANT**

que le programme vise à offrir une aide financière sous forme de subvention de 5 500 \$ et une avance de fonds remboursable, selon les modalités du règlement d'emprunt numéro 800-2025;

**CONSIDÉRANT**

que le projet de programme a été rédigé et soumis aux membres du conseil;

**Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :**

**QUE** le conseil municipal adopte officiellement le *Programme d'aide relatif aux installations septiques et ouvrages de prélèvement d'eau*, tel que présenté.

**QUE** la mise en œuvre de ce programme soit effectuée selon les modalités administratives prévues, et ce, sous la supervision de la direction générale.

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-008**

**Adoption du Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT**

QU'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, afin de bénéficier d'allègements définis dans les nouvelles orientations, des modifications doivent être apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie

actuellement en vigueur, et ce, suivant la même procédure que celle pour l'établir;

**CONSIDÉRANT**

QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent répondre aux objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT**

QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT**

QUE ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.

**CONSIDÉRANT**

QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a été intégré dans le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu;

**IL EST PROPOSÉ par Mme Karine Clouâtre, appuyé par M. Jacques Malouin et résolu :**

**Que** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu ainsi que son plan de mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité

**2025-09-009**

**Ouverture des soumissions et attribution du contrat – Services de déneigement**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation auprès de cinq (5) entrepreneurs pour l'obtention de services de déneigement pour une durée de trois (3) ans ;

**CONSIDÉRANT**

que l'ouverture officielle des soumissions est prévue pour le 22 septembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT**

que le contrat de services de déneigement devra être octroyé dans les meilleurs délais suivant cette ouverture ;

**CONSIDÉRANT**

qu'une assemblée spéciale est requise à cette fin ;

**Le conseil propose :**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois confirme que l'ouverture des soumissions pour les services de déneigement aura lieu le 22 septembre 2025 à 16h00 ;

**QUE** le conseil municipal convoque une assemblée spéciale le 22 septembre 2025 à 18h30 afin de procéder à l'octroi du contrat au soumissionnaire ayant déposé la plus basse soumission conforme ;

**QUE** le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, soient autorisés à signer tous les documents requis pour conclure ledit contrat à la suite de cette décision.

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-010**

**Entente avec le Centre de la Petite Enfance (CPE) – Seuil annuel de réservation de places**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois reconnaît l'importance d'offrir un accès prioritaire aux services de garde éducatifs à l'enfance pour les familles résidant sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT**

que le Centre de la Petite Enfance (CPE) La P'tite Caboche (installation Sabrevois) dessert le territoire de la Municipalité et que des discussions ont été amorcées afin de réserver un nombre de places pour les enfants de Sainte-Anne-de-Sabrevois ;

**CONSIDÉRANT**

que cette entente vise à fixer un seuil annuel minimal de places disponibles spécifiquement pour les enfants dont les parents résident dans la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT**

que cette mesure favorisera la conciliation travail-famille et contribuera à soutenir les jeunes familles de la communauté ;

**Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois approuve la conclusion d'une entente avec le Centre de la Petite Enfance La P'tite Caboche (installation Sabrevois) visant à établir un seuil annuel de réservation de places à être prioritairement allouées aux enfants résidant sur le territoire municipal ;

**QUE** le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, soient autorisés à signer ladite entente et à en assurer le suivi.

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-011**

**Dépenses du mois d'août 2025 à être autorisées**

**CONSIDÉRANT**

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'août 2025 et confirment en avoir pris connaissance.

**Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par Mme Sophie Baril :**

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois d'août 2025, au montant de 419 716,80 \$, avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

**Adoptée à l'unanimité**

**2025-09-012**

**Correspondance**

**2025-09-012.1**

**Coopérative d'habitation – Clôture**

**Le Conseil propose :**

**De reporter** le point à lors d'une assemblée ultérieure le 22 septembre 2025.

**2025-09-014**

**Période de questions**

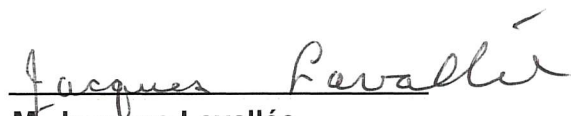
**2025-09-015**

**Fermeture de l'Assemblée**

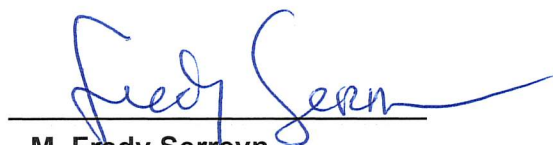
**Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Sophie Baril :**

La fermeture de l'Assemblée à 19h40.

**Adoptée à l'unanimité**



**M. Jacques Lavallée**  
Maire



**M. Fredy Serreyn**  
Secrétaire-Trésorier